

membres et leurs privilèges ; il montra les avantages spirituels qu'il nous procurerait ; les objections proposées furent résolues, M. le Supérieur et MM. les Professeurs consultés, et lorsque tous ces préliminaires furent terminés, le R. P. E. annonça qu'une cérémonie de vêture aurait lieu à la fin de la retraite. Mais cette proposition de faire partie du Tiers-Ordre ne fut faite qu'aux grands, comme étant mieux capables de comprendre son importance. Cette fois l'enthousiasme fut très modéré, mais au moins les résultats furent durables. Après avoir consulté leur directeur respectif, dix-sept élèves demandèrent à devenir tertiaires et furent acceptés sans difficulté, car ils étaient à peu près les meilleurs de la division. Une fraternité fut donc constituée avec un directeur déterminé, M. l'abbé M., professeur de philosophie, et la chapelle du séminaire devint l'église désignée de cette petite famille. Et voilà bien simplement comment naquit la fraternité du petit Séminaire de C.

« Son organisation vous la connaissez, car elle ne diffère en rien de l'organisation de toutes les fraternités ordinaires ; sa règle, c'est la règle du Tiers-Ordre appliquée dans tout ce qui est compatible avec la vie d'élève. Les Tertiaires portent le scapulaire et la corde, récitent en particulier les douze *Pater* et *Ave* prescrits, ont chaque semaine une réunion particulière que leur vénéré directeur excelle à rendre très intéressante et reçoivent les absolutions générales, les jours déterminés par la constitution de Léon XIII. Comme je l'ai déjà dit plus haut, parmi les élèves, les grands seuls sont admis à la fraternité pourvu qu'ils satisfassent aux deux conditions suivantes : ils doivent être pieux et travailleurs, donner ainsi le bon exemple à leur condisciples et être congréganistes de la sainte Vierge. Une objection va se dresser aussitôt contre ce système. Le Tiers-Ordre, me direz-vous, est caractérisé par l'esprit de prosélytisme. De plus, il a été fondé, non pas seulement pour les parfaits ou pour ceux qui, en vertu d'une vocation spéciale, tendent à une perfection plus grande que les autres, mais pour tout le monde, dans le but de faciliter par l'exemple commun la pratique des devoirs du chrétien. Il semble donc qu'au séminaire comme dans le monde le Tiers-Ordre devrait être accessible à tous, pour qu'il fournisse à tous les grâces abondantes dont ils ont besoin. Cela semble bien vrai au premier abord, et pourtant les professeurs du petit Séminaire ont jugé, avec raison peut-être, qu'il ne devait pas en être ainsi. Ils ont cru que la fraternité pouvait jouer dans le séminaire un rôle des plus féconds pour le maintien du bon